

# S'ENGAGER DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de bénévoles élus pour un mandat de 3 ans renouvelable, le conseil d'administration peut accueillir jusqu'à 18 administrateurs.

Son rôle : déterminer et conduire la politique de l'association, délibérer sur les questions liées aux missions de l'association et décider des moyens d'action à mettre en oeuvre pour réaliser les objectifs de l'association.

## COMMENT PUIS-JE AIDER ?

- Etre administrateur, c'est s'engager dans une aventure collective où écoute et bienveillance sont de mise.
- Etre administrateur, c'est travailler en lien avec les salariés, les adhérents et les bénévoles.
- Des rôles plus spécifiques existent au sein du conseil d'administration : Président, vice-président, trésorier et secrétaire.

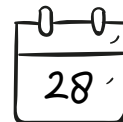
## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il est possible de demander à être invité à une réunion du CA avant de poser sa candidature.



### Durée de l'action

Selon l'ordre du jour, les réunions durent entre 3 et 4 h



### Periodicité

Le CA se réunit au local de l'association une fois par trimestre.  
Le bureau est organisé en visio une fois par mois



### Pré-requis

Etre majeur  
Etre adhérent depuis au moins un an



**Nature 18**